

10-1107-093



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 12 JAN. 2010

Scanné le 13 JAN. 2010

Motion

Le canton de Vaud serait-il pingre avec ses handicapés ?

Environ 2000 personnes dans le canton de Vaud, vivent en institution socio-éducative. 1250 avec un handicap mental, 250 avec un handicap psychique, 250 avec un handicap moteur et 250 avec un problème de toxico-dépendance. De plus, 20'000 autres personnes vivent avec un handicap à domicile.

Les personnes vivant en institution socio-éducatives et leur situation financière

Avec la nouvelle péréquation financière, entrée en vigueur en janvier 2008, les institutions relèvent dorénavant uniquement de la compétence des cantons. Il n'y a plus de financement par le biais d'une subvention collective versée par l'assurance invalidité (AI), mais uniquement par les cantons qui décident également des conditions cadres résultant de ce financement.

Ressources des résidents

Le financement d'un séjour en institution est assurée par les rentes AVS/AI, les prestations complémentaires, les allocations pour impotence et éventuellement par une contribution de la personne si elle a de la fortune.

Cela payera le prix de l'institution : coût moyen d'une journée, frs. 200.-, tout handicap confondu.

En outre, un certain nombre de résident-e-s travaillent en ateliers protégés rattachés aux institutions et sont rémunérés pour leur travail entre 0,30 et 5.- l'heure. Mais l'entier de ce maigre salaire ne leur revient pas toujours car, au delà d'un montant, le solde sera pris en compte dans le calcul de leur contribution aux frais de pension.

En plus, chaque résident reçoit frs. 240.- par mois **pour ses dépenses personnelles**

Prestations fournies 365 jours/année à tous les résident-e-s -d'institutions.

- Prestations de pension telles que logement en chambre dans l'institution ou en appartement protégé hors de l'institution, avec suivi éducatif et d'entretien. Prestation de ménage et de buanderie. Repas avec ou sans régime.

- Prestations en matière de soins, de prise en charge et d'accompagnement telles que le soutien pour tous les actes en rapport avec les nécessités de la vie, en favorisant la réalisation personnelle, le suivi de la santé physique, psychique et morale du résident, l'offre d'une activité adaptée pour favoriser le bien-être et l'intégration (travail, formation, loisirs...)

Dépenses payées avec le forfait de frs. 240.-/mois pour dépenses personnelles

Somme destinée aux dépenses personnelles du résident, allouée dans le calcul de la prestation complémentaire. Son montant et les frais qu'elle couvre sont fixés par le canton, dépendant donc du DSAS. Dans le canton de Vaud, cette somme est de frs. 240.- par mois.

Avec cette somme les résident-e-s devront régler, les produits et des services suivant :

- Achats et réparation de vêtements et chaussures
- Coiffeur, pédicure et soins hors assurances de base
- Lunettes et appareils acoustiques.
- Divers cadeaux, anniversaires et Noël
- Achats et réparations d'appareils personnels (radio, rasoir, montre, réveil, téléphone portable...)
- Participation aux frais d'animation et de vacances en groupes

- Vacances, week-end, excursions individuels*
- Abonnement à des journaux
- Abonnement et frais de transport
- Loisirs personnel (cinéma, théâtre...) et cours de formation (gym, danse, cuisine...)
- Argent de poche, comprenant boissons à la pause dans l'institution ou à l'extérieur, cigarettes, CD...

* Si des institutions ont des centres de loisirs et certaines des fonds pour organiser des vacances et aider ceux qui ne pourraient les payer, de nombreux résidents désirent aussi voyager avec d'autres personnes et connaître de nouveaux horizons et ces fonds ne payeront pas des séjours organisés par des associations étrangères à l'institution.

La politique sociale actuelle veut inciter les personnes en situation de handicap à s'intégrer dans la société et à développer leur autonomie. Ainsi participer à des vacances avec une autre association, avec de nouveaux amis et dans des lieux inconnus sera un meilleur apprentissage à l'autonomie.

Problème à régler :

Ce forfait, de frs. 240.-, alloués pour dépenses personnelles, est insuffisant. Il doit être adapté au coût de la vie, afin de couvrir les frais qui résultent d'une participation à la vie sociale. Ces frais doivent être basés sur le niveau de vie usuel de la population. Les besoins spécifiques de ces personnes doivent être pris en compte, ainsi que les besoins particuliers de la personne sévèrement handicapée.

- Ces 240.- n'ont pas été indexés depuis plus de 20 ans.

On peut se demander si d'autres travailleurs admettraient de ne pas avoir eu une indexation de leur « salaire » en 20 ans. Malheureusement ces personnes ne peuvent descendre dans la rue et organiser des manifestations. Ils dépendent de notre bon vouloir.

- le canton de Vaud est le moins généreux de Suisse (Jura frs. 277.-, Neuchâtel et Genève frs. 400.-, Valais 483.-, Zurich frs. 504, Schaffhous 529.-...)

Certes, sur demande motivée, le SPAS peut allouer un montant supplémentaire pour un achat ou service spécial, mais il s'agit d'un don occasionnel avec un côté assistantiel.

On constate ainsi que le maigre pouvoir d'achat des personnes en situation de handicap et vivant en institution dans le canton de Vaud, diminue continuellement, vu qu'il n'y a pas d'indexation depuis environ 20 ans. Pourtant, la politique actuelle cherche à les inciter à s'intégrer dans la société et à développer davantage d'autonomie. Le canton veut aussi promouvoir des alternatives à la vie en institution, mais ces projets ont peu de chance d'aboutir, si on n'augmente pas cette somme pour les dépenses personnelles, car vivre dans la société dite moderne, vivre comme les autres, incite forcément à plus de dépenses.

- **Ainsi et dans les faits on continue à maintenir ces personnes avec handicap dans la dépendance.**

Si l'on se réfère au *Plan stratégique PSH2011 (plan stratégique vaudois en faveur des personnes en situation de handicap et de la prise en charge en structure de jour ou à caractère résidentiel des mineurs en situation de handicap)*, plan encore en projets, mais en bonne voie d'acceptation. Sous prévision dispensées par le réseau institutionnel vaudois, ch. 5.3, il est indiqué :

- Les prestations sont offertes aux personnes en situation de handicap sans discrimination ;

- Les prestations visent le plein épanouissement du potentiel humain et du sentiment de dignité et d'estime de soi ;
- Les prestations développent ou préservent l'autonomie des personnes en situation de handicap et leur autodétermination ;
- Les prestations favorisent la pleine participation sociale et la citoyenneté des personnes en situation de handicap ;
- Sur la base de l'égalité avec les autres, les prestations visent l'intégration et la participation des personnes en situation de handicap à la vie sociale et socio-économique, chaque fois que possible dans les milieux ordinaires ;
- Sur la base de l'égalité avec les autres, les prestations visent la participation des personnes en situation de handicap à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports ;

En conclusion

Après avoir mis au point la RPT qui est une occasion unique de renforcer l'autonomie des personnes en situation de handicap ainsi que le respect de leurs droits.

Après avoir traité la LAIH qui met en évidence le respect de ces personnes quand elles vivent en institutions

Et enfin le PSH2011 qui a été élaboré dans la perspective de diversifier l'offre de prise en charge pour répondre aux besoins actuels et futurs de ces citoyen-nes.

Nous constatons ainsi qu'entre la théorie et la pratique, il y a encore un fossé que nous devons absolument combler.

Par cette motion, je demande au Conseil d'Etat :

Qu'il mette en vigueur les théories sur le respect, l'autonomie et l'intégration qui ne se feront pas sans augmenter la somme de frs. 240.- pour les dépenses personnelles des personnes avec un handicap et vivant en institution.

Je demande que cette somme soit alignée sur les cantons de Neuchâtel et Genève, afin qu'elle couvre réellement leurs besoins.

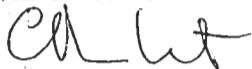
Je prie le Conseil d'Etat d'inscrire cette somme au budget 2011.

Nous remercions d'ores et déjà le Conseil d'Etat de son écoute attentive.

Je désire que cette motion soit discutée en commission.











Le Mont, le 12 janvier 2009

Catherine Roulet



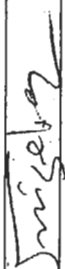

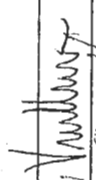


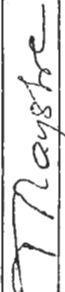
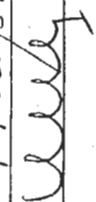
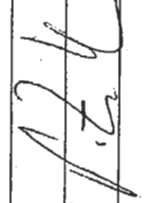


Souhaite développer.

Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Dufour Claude-Eric
Aebj Jean-Robert	Chappuis Laurent	Durussel José
Amarelle Cesla	Chatelain André 	Duvoisin Ginette
Amstein Claudine	Chevalley Christine 	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Fardel Claude-André
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Cherix François	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Feller Olivier
Bailif Laurent	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves 
Bally Alexis	Christen Jérôme	Fiora-Guttman-Martine
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien 	Cornamusaz Philippe	Gaille Pierre-André
Berseth Verena	Cornaz-Rovelli Valérie 	Gay Valotton Michèle
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis 	Gfeller Olivier
Bonjour Eric	Debliuè François	Girardet Lucas 
Bonny Dominique-Richard	Décosterd Anne 	Gardon Julien
Borel Bernard	Delacour André	Glutz Félix
Borloz Frédéric	Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Bottlang-Pittet Jaqueline	Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Brélaz François	Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Buffat Marc-Olivier	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Buffat Michaël	Devaud Grégory	Grobéty Philippe
Cachin Jean-François	Dind Claudine 	Grognuz Frédéric
Calpini Christa 	Dolivo Jean-Michel	Guignard Jean
Capt Gloria	Ducommun Philippe	Guignard Pierre

Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Hurni Véronique	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Savary Marianne 
Jobin Philippe	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie
Jungclaus Delarze Suzanne <i>S. Jungclaus Delarze</i>	Pache Rémy	Schwab Claude
Junod Grégoire	Papilloud Anne 	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Venzelos Vassilis 
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Marendaz André	Poncet Gabriel	Volet Pierre
Martinet Philippe 	Randin Philippe	Vuillemin Philippe 
Mattenberger Nicolas 	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric 
Mayor Olivier	Rau Michel	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta 	Reichen Gil	Wehrli Laurent
Melly Serge 	Renaud Michel	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Alette	Yersin Jean-Robert 
Métraux Béatrice	Reymond Philippe	Zwahlen Pierre